



Communiqué de presse

Clichy, le 3 février 2009

Débat d'orientation budgétaire lors du Conseil municipal

« *En période de crise, la priorité est donnée à la réduction des coûts, grâce à l'Agenda 21, et aux dépenses sociales* »

Voici les principaux points du Conseil municipal dont vous pouvez retrouver l'intégralité sur le site de la Ville : www.ville-clichy.fr

- Le Conseil municipal a procédé au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2009.

En cette période de crise, la priorité est donnée aux réductions des coûts, grâce à l'Agenda 21, et aux dépenses sociales. Le premier maire-adjoint chargé des finances, Jean-Pierre AUFFRET, a fait savoir que « *ce budget exprime la ferme volonté de ne pas baisser le niveau de prestation du service public au niveau des usagers malgré la crise et de donner la priorité aux dépenses à caractère social. Le désengagement de l'Etat rend, malgré les efforts visant à faire les économies nécessaires, le recours à une augmentation modérée de la prestation fiscale inévitable. C'est ainsi qu'il est proposé une hausse de la taxe d'habitation limitée à 3,9% et de la taxe professionnelle à 5,85%* »

L'exercice 2008 montre un résultat global excédentaire de près de 2 millions d'€. La Ville a fourni de nombreux efforts ces dernières années en matière de renforcement de personnel et de création d'équipements publics malgré une faible augmentation de ses recettes et le désengagement progressif de l'Etat.

Le budget 2009 s'inscrit dans les décisions mises en œuvre en 2008 pour une politique de développement durable dans les domaines environnementaux, économiques et sociaux.

Contact Presse :

Cyril Anthéaume
Tel. : 01 47 15 30 63
Port.: 06 23 39 39 20
cyril.antheaume@ville-clichy.fr

L'objectif 2009 est de limiter certaines dépenses de fonctionnement tout en garantissant un niveau de service à la population élevé. Cela se fera par des économies d'énergies et de consommation (dématérialisation des documents, bilan énergétique avec travaux d'isolation et adaptation des réseaux de chauffage, réutilisation des eaux pour le nettoyage des trottoirs et l'arrosage, installations solaires, acquisition de véhicules hybrides ou électriques...).

Dans le domaine économique, les efforts en faveur de la rénovation urbaine et de la lutte contre l'habitat indigne seront poursuivis, notamment au travers de l'ANRU, des missions confiées à la SEMERCLI et de la politique du logement.

Dans le domaine social, la Ville entend poursuivre l'insertion et la formation des jeunes, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CUCS, école de la deuxième chance, travaux d'aménagement et d'accessibilité des bâtiments communaux...).

Il a été rappelé que les dépenses de fonctionnement à caractère social seront privilégiées pour l'année 2009. La Ville prévoit l'ouverture d'un lieu d'accueil pour les femmes victimes de violence en partenariat avec l'Escale et met en œuvre une politique d'action sociale en direction des classes moyennes et des familles. Le partenariat avec les associations caritatives n'est pas mis de côté avec le remplacement de l'ambulance de La Croix Rouge.

Concernant les grands équipements, la Ville a beaucoup investi dans la construction et la rénovation d'équipements publics afin d'améliorer la qualité de vie des Clichois. Le budget 2009 sera fortement marqué par le démarrage du dossier ANRU et la poursuite de travaux importants dans toute la Ville. Le projet ANRU a pour objectif d'accélérer le processus de recomposition urbaine des quartiers anciens dégradés et prévoit la réalisation d'équipements publics (création d'un groupe scolaire et d'une crèche rue Castérès, d'une nouvelle école rue Foucault, d'un équipement socio culturel rue Klock, d'une crèche rue Bonnet, extension du groupe scolaire Prévert) et l'aménagement des espaces publics sur les secteurs Martre, Bic, Trouillet Fouquet et Triangle en limite de Paris.

Contact Presse :

Cyril Anthéaume
Tel. : 01 47 15 30 63
Port.: 06 23 39 39 20
cyril.antheaume@ville-clichy.fr

À l'issue du débat, Gilles CATOIRE, maire de Clichy a souligné la modération des groupes politiques qu'il ne qualifie plus d'opposition mais de « ceux qui ne sont pas aujourd'hui dans la majorité... »

- **Le Conseil municipal a approuvé la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) pour l'année 2009.** Le CUCS participe à la réduction des inégalités sociales et territoriales et entre dans sa troisième année de fonctionnement avec une programmation axée sur l'emploi et le développement économique (module de création d'entreprise, atelier insertion et emploi...), l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie (sensibiliser les locataires aux éco-gestes, lutter contre la vacance des logements...), assurer la réussite éducative (accompagnement de la scolarité, atelier théâtre comme outil d'insertion, soutien à la parentalité...) et prévenir la délinquance, soutenir la citoyenneté et promouvoir les valeurs républicaines (lutte contre les violences conjugales et domestiques, agir contre la précarisation des femmes victimes de violence, culture et illettrisme...)

- Le Conseil municipal a adopté le vœu, présenté par le groupe communiste afin de saluer les salariés et les habitants de la Ville qui ont participé à la journée d'action du 29 janvier. La municipalité clichoise s'est fortement impliquée dans la journée d'action du 29 janvier en fermant les services municipaux à l'exception de l'Etat Civil et des services d'urgence.

- Dans le cadre de la politique municipale de maîtrise d'énergie et en raison de l'évolution du patrimoine communal, **le Conseil municipal a approuvé les modifications dans le cadre du Marché d'exploitation de chauffage qui générera une baisse des dépenses de chauffage des bâtiments communaux de 536 041 € par exercice complet.**

- **Le Conseil municipal a accordé des subventions dans le cadre de l'OPAH Clichy Ouest** pour la réfection d'ascenseur aux copropriétaires du 14 et 15 avenue Anatole France, 43 rue de Neuilly, pour la réfection d'ascenseur et le ravalement de façade aux copropriétaires du 22 rue Anatole France.

[Contact Presse :](#)

Cyril Anthéaume
Tel. : 01 47 15 30 63
Port.: 06 23 39 39 20
cyril.antheaume@ville-clichy.fr

• Une convention de partenariat a été approuvée par le Conseil municipal avec les S.A. d'H.L.M. Efidis et Immobilière 3F pour l'embauche de deux médiateurs sur le quartier Fournier.

L'embauche des médiateurs est prévu par la convention de Gestion Urbaine de Proximité, afin d'assurer la tranquillité des locataires grâce à un travail de prévention sur le terrain et un dialogue permanent avec les résidants. Ces deux médiateurs seront intégrés à l'équipe actuelle de médiation de la Maison du Droit et de la Prévention.

• Un compte-rendu de la réunion du STIF sur le prolongement de la ligne 14 a été présenté au Conseil municipal. Ce prolongement de la ligne 14 permettrait la désaturation de la ligne 13 et offrirait une nouvelle offre de transport pour les quartiers. La Ville de Clichy souhaite la création d'une station de métro intermédiaire située dans le secteur de la Maison du Peuple - Porte Pouchet pour desservir à la fois le quartier Victor Hugo de Clichy, le nouveau quartier des docks à Saint-Ouen et le quartier des Epinettes et pour alléger la station mairie de Clichy.

• Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité un vœu demandant l'installation d'une navette fluviale qui relie Suresnes à Saint-Denis via la Défense et Clichy.

• Le Conseil municipal a adopté le vœu, présenté par le groupe des élus divers droite, proposant des suggestions pour favoriser le développement culturel en Europe : créer un programme commun en matière d'enseignement des langues, créer un livre regroupant l'histoire et la civilisation des pays de l'Europe, soutenir les échanges des lycéens...

• Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € au Fonds de Solidarité des Collectivités Locales françaises pour les municipalités palestiniennes de la bande de Gaza en témoignage de solidarité avec les habitants. Une mission organisée par Cités Unies sera envoyée début mars afin d'identifier les besoins et les projets qui pourraient être soutenus dans le cadre de ce fonds.

Contact Presse :

Cyril Anthéaume
Tel. : 01 47 15 30 63
Port.: 06 23 39 39 20
cyril.antheaume@ville-clichy.fr

- **Le Conseil municipal a adopté le vœu présenté par le mouvement radical, relatif au conflit israélo-palestinien** et demandant la défense et le respect des droits de l'Homme, du droit international et du droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes et à vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues.
- **Le Conseil municipal a décidé le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € au Fonds de Solidarité des Collectivités Locales françaises pour les municipalités palestiniennes de la bande de Gaza.**
- **Dans le cadre des relations d'amitié entretenues avec le Maroc, le Conseil municipal a autorisé la signature de la convention entre la bibliothèque nationale du royaume du Maroc et la médiathèque de Clichy** afin de poursuivre le développement des échanges éducatifs et culturels internationaux.
- **Dans le cadre des projets de coopération décentralisée, le Conseil municipal a autorisé la signature de déclaration d'intention entre la Ville de Clichy et la Ville de Sidi Rahal au Maroc.** Cette coopération décentralisée se focaliser dans un premier temps sur des actions de formation de professeurs, pour venir en aide au système éducatif de Sidi Rahal.
- **Le Conseil municipal a adopté le vœu présenté par le groupe socialiste demandant que le Législateur respecte la teneur de la loi du 10 février 2000 qui n'entendait pas faire porter le coût de renforcement des réseaux électriques aux collectivités locales. Le Conseil municipal demande également la limitation de l'augmentation du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE) afin qu'elle ne pénalise pas les ménages.**

Clichy fait partie du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communications (SIPPEREC) qui l'a alerté à propos de trois circulaires prenant effets au 1^{er} janvier 2009 qui entraîneraient une hausse des dépenses pour les collectivités concernées et les particuliers.

- L'évolution des modalités de raccordement au réseau public de distribution d'électricité : Ce dispositif entraînera de nouveaux coûts financiers pour la collectivité.

Contact Presse :

Cyril Anthéaume
Tel. : 01 47 15 30 63
Port.: 06 23 39 39 20
cyril.antheaume@ville-clichy.fr

La dépense supplémentaire pour Clichy est estimée à 185 000 euros par an au titre des extensions et renforcement de réseaux.

- La taxe communale sur l'électricité : les communes perdraient la faculté de fixer le taux de la taxe communale et l'éclairage public serait dorénavant assujetti aux taxes locales. Néanmoins, si cela devait rester tel quel, le SIPPAREC évalue à 2% minimum la baisse des recettes apportées à la ville par cette taxe.

- Augmentation du TURPE : La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) doit émettre son jugement sur une probable augmentation du TURPE le 1^{er} mars 2009. Cette augmentation – évaluée entre 10% et 15% - est justifiée par le président d'ERDF, au motif que le réseau de distribution d'électricité se détériorerait. Si une telle augmentation de la facture finale des particuliers était retenue, elle irait à l'encontre des discours tenus pendant des années par les responsables d'EDF qui nous assuraient que la qualité de la distribution électrique était maintenue à un haut niveau.

Contact Presse :

Cyril Anthéaume
Tel. : 01 47 15 30 63
Port.: 06 23 39 39 20
cyril.antheaume@ville-clichy.fr